

Syndicat Départemental EAU47

Procès-verbal du Comité Syndical du 28 février 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-huit février à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes « Josiane Mascarin » au Temple sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

Date de convocation : 21/02/2023

Nombre de délégués en exercice : 285

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames et Messieurs : Françoise LABORDE, 1^{ère} Vice-Présidente (La Sauvetat sur Lède), Julie CASTILLO, 3^{ème} Vice-Présidente (Casteljaloux), Jean-Pierre MOULY, 5^{ème} Vice-Président (2 voix : Fumel et St La Lémance), Pierre SICAUD, 6^{ème} Vice-Président (Castillonnès), Pierre IMBERT, 7^{ème} Vice-Président (Caumont sur Garonne), Christine SATTA, 8^{ème} Vice-Présidente (La Croix Blanche).

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Chantal TEYSSIER (Agnac), Didier CARRÈGUES (Allemans du Dropt), Patrick LABAÏSSE (Allez et Cazeneuve), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMAND (Anthé), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Françoise MARBOTTE (Armillac), Franck BERNARD (Auradou), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Valérie TONIN (Barbaste), Claude REIGNE (Beaugas), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Yves SABOURIN (Beauziac), Michel FOULOU (Blanquefort sur Briolance), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Claudine MARTY (Bourran), François THOLLON-POMMEROL (Boussès), Martin LAVOYER (Brugnac), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baïse), Nicole GÉRION (Cahuzac), Patrick YAOUANC (Calonges), Bernard GIROU (Cancon), Véronique PITTON (Casseneuil), Alain BAYSSIE (Cassignas), Pascal DOUCET (Casteljaloux), Martine GLAUNEZ (Castelnaud de Gratecambe), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Dominique ORLIAC (Clermont Dessous), Christian LAPORTE (Condezaygues), Rémi MOREAU (Coulx), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Jean-Pierre TROUPEL (Cours), Stéphane ROSSATO (Damazan), Chantal GILLES (Dausse), Béatrice GABRIELLE (Dévillac), Julien ERNOUT (Doudrac), Michel DOUSSINE (Douzains), Alain DELANNE (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Esclothes), Serge LARROCHE (Espiens), Michel PONTTHOREAU (Fargues sur Ourbise), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Michel DREANO (Gontaud de Nogaret), Roger PEROLARI (Granges sur Lot), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Serge PEDRINI (Lacépède), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Adrien BAUDOIN (Lagarigue), Gabriel SAINT MÉZARD (Lamontjoie), Bernard BITTNER (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Léopold TALOU (Laroque Timbaut), Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Jacques TOURNADE

(Le Laussou), Christian PAGNOT (Lévigac de Guyenne), Marie-Lise BORIS (Longueville), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Isabelle LABONNE (Lougratte), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Alain PASCAL (Marmande), Daniel BORDENEUVE (Mauvezin sur Gupie), Jean-Noël VACQUÉ (Miramont de Guyenne), Claudie CADDoux (Monbahus), Éric MARCUZZO (Monbalen), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Henri CORBEL (Monflanquin), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Jean-Michel BOSC (Montastruc), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Max MICHEL (Moustier), Thierry BOZZELLI (Nérac), Henry MATTANA (Pailloles), Jean-Marc SCHMITZ et Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrière), Isabelle TEULIÈRE (Pindères), Sylvie TICHANÉ (Pinel Hauterive), Jean-Claude ANTONIAZZI (Pompiey), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Aldo RUGGERI (Prayssas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Christiane LAFAYE-LAMBERT et Cécile DURGUEIL (Pujols), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Nadine LE JEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Françoise RAMONDOU (Saint Beauzeil), Janine CHAPPERT (Saint Colomb de Lauzun), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Jeanine MARSAT (Saint Front sur Lémance), Jean-Jacques FOULOU (Saint Jean de Duras), Stéphanie GHILARDI (Saint Laurent), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Michel SABATHIER (Saint Pé Saint Simon), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Martine MASSOU (Saint Salvy), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Yann BIHOUEE et Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Didier RESSIoT et Antoine MILANESE (Sainte Bazeille), Philippe SALAND et Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Christiane LARTIGUE (Ségalar), Daniel RENTENIER (Sembas), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Jean Alain BOUTELIER (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Jean-Pierre LANDAT (Tonneins), Alain ROLAND (Tourliac), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Michel CRÉHEN (Valeilles), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Gérard RÉGNIER (Villeneuve sur Lot), Alain DALLA MARIA (Villeteau) et Brigitte RIBERA (Xaintrailles).

Étaient également présents (sans pouvoir de vote) :

Madame et Messieurs : Bertrand ROBLIN (Maire de Durance), Nadine ZANARDO (Maire de Grateloup Saint Gayrand) et Jean-Pierre LEVAYER (Adjoint au Maire de Saint Antoine de Ficalba).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agmé), Christophe MÊLON et Christian GIRARDI (Aiguillon), Jean-Marie PONS (Allons), Marielle BREUIL (Bazens), Pascal MOURGUES et Damien LELAURAIN (Bias), Alain LERDU (Birac sur Trec), Bruno SAPHY (Boudy de Beaugard), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Alain LORENZELLI (Bruch), Yannick SEMPÉ (Calignac), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Christian GILLET (Casseneuil), Didier RIVIÈRE (Castella), Line LALaurIE (Castelmoron sur Lot), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Gérard DELCOUSTAL et Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Didier CAYSSILLE (2 voix : Cuzorn et Si La Lémance), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Sylvain DA DALT (Durance), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Brigitte CERVERA (Fieux), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave sur Lot), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Maxime ALBASI (Fumel), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Séverine BANCON (Grateloup Saint Gayrand), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Guy VICTOR (HautePAGE la Tour), Pascal ANDRIEUX (Hautesvignes), Chrystel COLMAGRO (Houeillès), Daniel LATASTE (La Réunion), Jean-Robert GAROSTE (La Sauvetat du Dropt), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Marc BIRAU (Labretonie), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jacques VERDELET

(Lagruère), David DUSSEVAL (Lagupie), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Serge PERES (Lasserre), Alain GIBRAT (Laugnac), Habib HANANA (Lauzun), Ludovic BIASOTTO (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Pierre RÉAU (Le Fréchou), Bruno LAZZARINI (Le Lédat), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Jean-Michel SAINT-SIMON (Le Temple sur Lot), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Arnaud PILON (Madaillan), Muriel FIGUEIRA (Marmande), Reyne VEYSSIÈRE (Masquières), Bernard BARRIÈRES (Massels), Philippe AMBROISE (Massoulès), François BOUYOU (Mazières Naresse), Pierre DUCOMET (Mézin), Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Francis MALISANI (Moncaut), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Patrick FERRÉ (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), Patrick CARRÈGUES (Montpezat d'Agenais), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Pascal DANDY (Monviel), Yoann KEMPEN (Moulinet), Hugues DAVID (Nérac), Maurice PIERRE (Nicole), Serge CADIOT (Pardaillan), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Marcel CALMETTE (Paulhiac), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Pierre CAMANI (Puymiclan), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Éric TRELLU (Roumagne), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Jean-Pierre HUERGA (Saint Antoine de Ficalba), Laura PÉNICAUD (Saint Astier), Michel COUZIGOU (Saint Avit), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Christelle BAISIR (Saint Georges), Denis MORVAN (Saint Géraud), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Grégory CAMARA GONZALEZ (Saint Pierre de Buzet), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Christine MERLIN CHABOT (Sainte Gemme Martailiac), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Patrick JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Janick CAZETTE (Salles), Laurent MERSIÉ (Savignac de Duras), Alain BROUILLET (Sénestis), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Jean-Pierre VICINI (Thouars sur Garonne), Philippe BOURGOIN (Varès), Daniel FRICARD (Vianne), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Freddy GUEUDIN, Michel LAVILLE et Guillaume LEPERS (Villeneuve sur Lot), Guillaume MOLIÉRAC (Villeréal), Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil), Jacques DUBICKI et Didier VAYSSIÈRE (Syndicat de la Lémance).

Les services du Syndicat étaient représentés par :

Mesdames et Messieurs Gérard PENIDON (Directeur Général des Services), Karine ROMERO (Directrice Générale Adjointe Affaires Générales), Laurent CASONATO (Directeur Général Adjoint Technique), Alexandra BRAAK (Responsable du Service Contrôles et Règlementation), Aurélie TINGAUD (Responsable du service Finances), Nicolas BABIN (Responsable de la Régie EAU47), et Brigitte FRAMARIN SOCA (Service Administration Générale).

Secrétaire de Séance : Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil).

Le Procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2022 est adopté à l'unanimité sans correction.

La séance du jour s'est déroulée selon les thématiques suivantes :

- Administration Générale
- Finances
- Délégation de Service Public
- Environnement
- Foncier
- Questions diverses

Le diaporama de la séance est joint au présent procès-verbal.

En préambule, Madame la Présidente remercie la mairie du Temple sur Lot pour son accueil.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE*Délibération n°23-001-CBIS et 23-002-C***1. Désignation des délégués au Comité Syndical**

Pour divers motifs (élections municipales partielles, changement de délégués, ...) certains délégués ont été remplacés par les collectivités adhérentes et désignés par leurs organes délibérants. Madame la Présidente a donc proposé aux membres présents d'installer les nouveaux délégués suivants au sein du Comité Syndical :

TERRITOIRE DU LOT AMONT47 : délégué de Penne d'Agenais pour l'eau potable (délibération du 15/11/2022) au Comité Syndical EAU47

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
PENNE D'AGENAIS	Jean-François BONNET (titulaire)	Gérard MULLER (titulaire)

TERRITOIRE DU NORD DU LOT : délégué de Val de Garonne Agglomération (délibération du 09/03/2023)

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
VARÈS	Alexandre BOUSQUET (titulaire)	Philippe BOURGOIN (titulaire)

- Le Comité syndical installe à l'unanimité les délégués titulaires de Penne d'Agenais et de Varès ci-dessus.

2. Élection d'un membre de la Commission thématique « Technique »

Suite à la démission d'un élu de Penne d'Agenais membre titulaire représentant le territoire du Lot Amont47 à la commission thématique « Technique », et comme prévu par le Règlement Intérieur d'EAU47 (article 25.2), la commission du Lot Amont47 a pré-désigné Monsieur Gérard MULLER, élu de Penne d'Agenais, en date du 31 janvier 2023.

- Le Comité syndical désigne à l'unanimité Monsieur Gérard MULLER membre titulaire de la Commission Thématique « Technique » représentant le territoire du Lot Amont47.

FINANCES*Délibérations n°23-003-C à 23-005-C***3. Débat d'Orientation Budgétaire 2023**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du Syndicat préalablement au vote du Budget Primitif.

Conformément à l'article L. 2312-1 du C.G.C.T., il doit se tenir au sein du Comité Syndical dans les 2 mois précédant le vote du Budget Primitif. Au cours de ce débat, des orientations doivent être fixées ou entérinées pour permettre l'élaboration du projet de Budget Primitif.

Le DOB a pour objectifs :

- D'établir un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour chaque compétence exercée ainsi que pour les investissements de la structure,
- De piloter les finances du Syndicat EAU47, de façon prospective, en respectant certains ratios prudentiels (capacités d'autofinancement et de désendettement).

Il fait suite aux propositions des Commissions Territoriales de janvier- février 2023 en intégrant tant que faire se peut leurs programmations de travaux et de prestations soumis à leurs arbitrages.

Le ROB comprend :

- Les orientations budgétaires,
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- Des informations sur la structure et la gestion de la dette contractée.

Il a été transmis à chaque membre du Comité et doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote.

Suite à la présentation de l'ensemble des résultats prévisionnels et des orientations pour l'exercice budgétaires 2023, les observations suivantes ont été faites :

 Évolution de la masse salariale (pages 16 et 17 du diaporama) :

Elle tient compte de la mise en œuvre progressive de la régie, de l'évolution du territoire EAU47 et du renforcement nécessaire des équipes qui en découle :

- **Au service technique :**
 - o 1 assistante au service EPAC pour améliorer la partie administrative du service et assurer le suivi des différents marchés en lien avec le service des finances et des marchés publics (recrutement le 01/04),
 - o 1 technicien pour le suivi des travaux des réseaux d'assainissement collectif et en particulier la mise en place des programmes de réhabilitations subventionnés pour la mise en séparatif des réseaux en partie privé lorsque le syndicat effectue les travaux en partie publique (50 % d'aides pour le privé). Ces programmes conditionnent le subventionnement par l'Agence de l'Eau des travaux réalisés par EAU47. Ce technicien travaillera également en partie sur le SPANC pour des missions de conseils aux usagers, d'instructions de permis de construire, ... (recrutement en cours),
 - o 1 agent pour le service de maîtrise d'œuvre a été recruté en prévision du départ en retraite d'un ingénieur du service.
- **Au service communication :** 1 agent chargé de la communication et de la solidarité qui aura pour mission de développer la communication du syndicat et qui aura également pour mission la solidarité (recrutement en mai).
- **A la direction :** en prévision du départ à la retraite du Directeur au 1^{er} mars 2024, une annonce sera lancée dans le courant du mois d'avril afin de prévoir un recrutement pour le dernier trimestre 2023 et ainsi assurer un tuilage pendant 3 à 4 mois.

L'évolution de la masse salariale s'explique également par :

- la revalorisation du point d'indice intervenue au 1^{er} juillet 2022 et prévue en 2023 sur une année complète,
- la revalorisation des rémunérations des agents du privé, les modifications des grilles indiciaires des agents de catégorie C,
- la revalorisation des montants du régime indemnitaire de la filière technique et de l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE).

Enfin, il est également tenu compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui correspond à l'augmentation de la rémunération individuelle d'un fonctionnaire découlant d'un avancement quasi-automatique sur sa grille indiciaire ou d'un changement de grade. Il représente une prévision de + 3,5 % de la masse salariale.

 Évolution des effectifs de la régie (page 17) :

La diminution des effectifs de la régie est liée au départ d'un agent administratif de l'antenne de Casteljaloux qui n'a pas été remplacé.

Il est précisé que les salaires de l'ensemble des agents du syndicat sont prévus sur le budget principal et le remboursement des rémunérations et autres frais sont reversés par les budgets annexes de la collectivité par le biais des mouvements inter-budgets

 Budget principal : orientations budgétaires 2023, dépenses d'investissement (page 21) :

- Une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de prévoir l'évolution des bâtiments du siège à Agen. En effet, le Directeur explique qu'au fil des années le Syndicat occupait le 2^{ème} étage du bâtiment puis le 1^{er} et enfin le rez-de-chaussée. Aujourd'hui, l'ensemble du bâtiment est occupé et les services commencent à manquer de place. Plusieurs hypothèses sont envisagées : décentraliser certains bureaux, augmenter la surface en créant des structures sur pilotis, acheter le bâtiment A situé à côté occupé par le Département... A ce jour, les services du Département n'envisagent pas de vendre ses locaux. Il sera donc confié à un AMO l'étude d'une extension du bâtiment.
Les excédents des budgets principal et Assainissement Non Collectif permettraient de limiter les emprunts pour l'extension du bâtiment du siège.
- Achat d'un véhicule

 Plan Pluriannuel d'Investissement Eau potable 2023 (page 29) :

- Les travaux prévus sur la ligne « EAU47 » représentent les investissements sur les réseaux de distribution et d'adduction afin d'atteindre 1,5 % de renouvellement par an.
- Le montant de la ligne « EAU47 » a été augmenté de 80 000 € par rapport au ROB transmis avec la convocation. Il est lié au fort taux d'actualisation du marché concernant les travaux d'eau potable.

Le Directeur Général Adjoint Technique, Laurent CASONATO précise que l'actualisation sur 2 ans de ce marché est de 22 % alors qu'en général, il est de 7 à 8 % sur la durée totale d'un marché de 4 ans.

Monsieur ARONDEL, élu de Cazideroque souhaite savoir pourquoi sur le territoire de Garonne, le budget de 2022 de 42 840 € passe à 123 000 € sur 2023.

Laurent CASONATO indique que la réhabilitation de la station de reprise du Gât à Calonges est à prévoir, le local de pompage se désolidarise des cuves du réservoir. Cette opération est estimée à 90 000 €.

 Budget Assainissement Collectif (page 30) :

Il est rappelé que la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est demandée lorsqu'un abonné se raccorde à l'assainissement. Elle a été fixée par le Comité Syndical à 1 600 €. Elle permet de financer l'ensemble des équipements réseaux, station d'épuration, postes de relevage, ... qui ont pu être construits ou réhabilités.

4. Plan Pluriannuel d'Investissement Assainissement Collectif 2023 (page 36) :

- Les travaux prévus sur la ligne « EAU47 » correspondent à un marché qui sera lancé en 2023 mais qui ne pourra débiter que sur le deuxième semestre d'un montant de 6,5 millions d'euros par an à laquelle s'ajoute la rémunération des maîtres d'œuvres qui travaillent sur les réhabilitations des réseaux.
- Le montant de la ligne sur le territoire du « SUD DU LOT » a été augmenté de 400 000 € par rapport au ROB transmis avec la convocation. Cette somme est affectée à la réalisation de la station d'épuration de Montpezat d'Agenais en 2023. Elle n'était prévue à l'origine qu'en 2024.

 Budget Régie Eau : résultat de clôture 2022 (page 39) :

- L'excédent de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2022 est dû en grande partie à des recettes exceptionnelles : reprises des excédents suite à un transfert de compétence (118 000 €), vente du bâtiment de la régie de Casteljaloux (190 000 €), remboursement par le budget Eau Potable mutualisé d'une partie (0,10 €/m³) de la facture d'achat d'eau à l'Agglomération d'Agen sur 2 exercices (160 000 €). Contrairement à fin 2021, ce budget présente des résultats en équilibre.

 Budget Régie Assainissement Collectif : résultat de clôture 2022 (page 44) :

- L'excédent de fonctionnement est dû en grande partie à des recettes exceptionnelles : reprises des excédents suite à des transferts de compétence sur plusieurs exercices.
- Le résultat négatif de la section de fonctionnement est lié à un versement trop important au budget assainissement mutualisé de la Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP) de 215 000 €. Ce montant fera l'objet d'un remboursement sur le budget 2023.

 **Le Comité , après avoir débattu, à l'unanimité, a pris acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2023 , selon les modalités prévues par le Règlement Intérieur du Comité Syndical, et sur la base des éléments détaillés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).**

4. **Convention d'adhésion « Information géographique » avec le CDG – Modification des annexes**

Le Comité syndical du 1^{er} juillet 2021 a validé la convention d'adhésion « Information géographique » avec le Centre de Gestion 47 relative à la mise à disposition des applications SIG (Système d'Information Géographique) InfoGéo47 :

- « Cadastre » : consultation cadastrale pour tous les services de gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement et foncier
- « ASN AEP » : gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif
- « SPANC » : gestion des dossiers d'assainissement non collectif

Le Centre de Gestion 47 a proposé au Syndicat de mettre à jour les annexes de cette convention, notamment suite à la nouvelle consultation pour le prestataire des applications SIG effectuée par la Centre de Gestion du Lot-et-Garonne :

- Annexe 1 : montant des prestations (les 3 applications)
- Annexe 2 : montant total pour 2023
- Annexe 3 : détail des accès (par commune)

De plus, les demandes d'évolutions techniques de la régie d'Exploitation EAU47 ont nécessité une évolution des applications afin de les adapter aux besoins du service.

Il a été nécessaire de retirer les communes de l'Agglomération d'Agen qui a récupéré ses compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2023 et notamment les 13 communes de l'ancienne Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres. Une mise à jour des autres communes a également été effectuée suite à des modifications des modes de gestion.

Le montant de la cotisation annuelle 2023 sera de 46 068,30 € (hébergement, assistance technique et accès) calculé proportionnellement au nombre de communes en adhésion soit 259 pour le « Cadastre », 63 pour « l'ASN AEP » et 253 pour le « SPANC ».

Il est précisé que l'application pour le SPANC est le logiciel métier sur lequel le SPANC travaille au quotidien.

🔹 **Le Comité valide à l'unanimité les 3 annexes à la convention « Information géographique » à conclure avec le CDG47 relatives à la mise à disposition des applications SIG « Cadastre », « ASN AEP » et « SPANC » pour un montant total de 46 068,30 €.**

5. Modification des modalités d'actualisation des bordereaux des prix des prestations annexes d'eau potable et d'assainissement assurées par la Régie d'Exploitation EAU47 – Modification de la délibération n°22_005_C du 01/03/2022

Comme c'est le cas dans le cadre des contrats de délégation de service public, les devis établis en fin d'année N pour la réalisation de travaux en tout début d'année N+1, doivent préciser les prix qui sont applicables à compter du 1^{er} janvier de l'année N+1.

Ainsi, pour le calcul de l'actualisation, il est nécessaire de prendre en compte la valeur des index connue au 1^{er} novembre de l'année N et non pas au 1^{er} janvier de l'année N+1, afin de pouvoir appliquer la formule d'actualisation pour l'établissement des devis relatifs aux travaux à réaliser dès le début de l'année N+1.

Il a donc été proposé au Comité de modifier la délibération n°22_005_C du 1^{er} mars 2022 comme suit :

- Pour l'actualisation des tarifs de l'année N+1, la valeur des index N+1 est celle connue **au 1^{er} novembre de l'année N**, publiée sur le site Internet du Moniteur.

🔹 **Le Comité valide à l'unanimité la modification de calcul de l'actualisation des tarifs des bordereaux des prix des prestations annexes d'eau potable et d'assainissement assurées par la Régie d'Exploitation EAU47 selon la règle ci-dessus.**

6. Protocole d'achèvement (quitus) du contrat de délégation de service public d'Assainissement Collectif de la commune de Vianne

L'exploitation du service d'assainissement collectif de la commune de Vianne a été confié par la commune à VEOLIA – Compagnie Générale des Eaux selon le contrat de délégation de service public reçu en sous-Préfecture de Nérac le 4/02/2015. Le terme de cette délégation était fixé au 31 mars 2026. A compter du 1^{er} janvier 2019, Albret Communauté, dont Vianne est membre, a repris les compétences eau et assainissement et les a retransférées au Syndicat EAU47.

Le Comité Syndical du 25 novembre 2021, par délibération n°21_073_C modifiant l'échéance de ce contrat, a approuvé une indemnisation de fin de contrat de 8 488 € HT à verser à l'exploitant VEOLIA.

Il est rappelé que le quitus de fin de contrat a pour objectif de valider la conformité de la gestion aux obligations contractuelles. Il décharge les parties des responsabilités respectives de fin de contrat et prononce le solde de tout compte.

Le Comité syndical a donc été amené à approuver les termes du protocole d'achèvement du contrat de délégation de service public d'Assainissement Collectif de la commune de VIANNE ci-dessous :

Assainissement	Dû par VEOLIA	Dû par EAU47
Renouvellement programmé	-	-
Compte travaux ou boues	-	-
Redevance et TVA	-	-
Créance irrécouvrables	-	-
Total	0,00 €	0,00 €
Dû par VEOLIA à EAU47	0,00 €	

Le Comité à l'unanimité :

- approuve les termes du protocole d'achèvement du contrat de délégation de service public d'Assainissement Collectif de la commune de Vianne avec VEOLIA-CGE ;
- donne quitus à VEOLIA-CGE pour sa gestion administrative, technique et financière dans le cadre de ce contrat et pour la transmission des ouvrages et des consignes d'exploitation à la Régie EAU47.

ENVIRONNEMENT

Délibération n°23-007-C

7. Détermination du délai de transmission du document de contrôle du raccordement au réseau public d'assainissement

Dans le cadre de la loi Climat et Résilience et du décret n°2022-521 du 11 avril 2022 :

- fixant le délai de transmission du document de contrôle du raccordement au réseau public d'assainissement au propriétaire demandeur à 6 semaines maximum à compter de la date à laquelle la demande a été reçue ;
- ajoutant l'article R.2224-15-1 du CGCT précisant que ce délai doit être fixé par le règlement de service assainissement prévu à l'article L.2224-12,

il a été proposé au Comité de fixer ce délai à 6 semaines maximum. Les règlements de service assainissement collectif seront mis à jour en conséquence ultérieurement.

Le Comité décide à l'unanimité de fixer le délai de transmission du document de contrôle du raccordement au réseau public d'assainissement au propriétaire demandeur à 6 semaines maximum.

FONCIER*Délibération n°23-008-C***8. État des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2022**

L'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les collectivités territoriales doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières et annexer ce bilan au compte administratif de la collectivité.

Le Comité a été amené à approuver le bilan suivant :

ACQUISITIONS

Commune	Adresse	Ref. cad.	Vendeur	Acquéreur	Montant	Contenance	Date
ALLEMANS DU DROPT	Marqueton	A 911	M. POLESE	EAU47	300 €	28m ²	11/01

→ **Objet : Acquisition terrain pour l'installation d'un poste de refoulement**

Commune	Adresse	Ref. cad.	Vendeur	Acquéreur	Montant	Contenance	Date
BARBASTE	Source de Lagrangette	D 308 D 480 D 939 D 941 D 942 D 944 D 946	Indivision BOUVELOUP	EAU47	41 214€	11 214m ²	28/04

→ **Objet : Acquisition de parcelles contenant la source + droit de captage**

CESSIONS

Commune	Adresse	Ref. cad.	Vendeur	Acquéreur	Montant	Contenance	Date
TOURNON D'AGENAIS	Boutadiou Debelmau	L 1071 L 1072 L 1073	EAU47	Mme LACAZE	5 498 €	6 295m ²	09/02

→ **Objet : Vente emprise de la STEP non utilisée**

Commune	Adresse	Ref. cad.	Vendeur	Acquéreur	Montant	Contenance	Date
CASTELJALOUX	20 rue du Turon	AC 215	EAU47	Mme BARBARESCO M. BAUDAS	200 000 € (frais d'agence inclus)	740 m ²	31/08

→ **Objet : Vente ancien bâtiment de la régie de Casteljaloux**

Le Comité approuve à l'unanimité le bilan des cessions et acquisitions pour l'année 2022 tel que présenté ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur RIGAUD, délégué de Saint Étienne de Fougères, a interpellé le Syndicat suite à un courrier reçu en mairie relatif au raccordement de 5 habitations sur puits et la participation financière de chacun. Laurent CASONATO en a pris note et une réponse lui sera apportée.

POUVOIR ET COMPÉTENCES DÉLÉGUÉS - Information

Le Comité est informé des décisions prises en son nom par la Présidente, les Vice-Présidents et le Bureau, conformément aux articles L.5211-9 et 10 du CGCT.

Communication des DÉCISIONS de la Présidente et des VICE-PRÉSIDENTS prises envers l'article L5211-10 du C.G.C.T. (délégation de pouvoirs du Comité) depuis le 6 octobre 2022 :

- 22_096_D Déclenchement du Protocole d'Accord transactionnel pour le marché de travaux n°21001 - Accord Cadre à marchés subséquents et à bons de commandes de travaux divers sur les réseaux d'alimentation en eau potable du Territoire Syndical - 6 lots - Rattrapage actualisation des bons de commande pour la période n°1
- 22_097_D Emprunts Budgets Eau Potable Mutualisé et Assainissement Collectif Mutualisé pour 2022
- 22_098_A Ouverture Enquête publique zonage d'assainissement CASTILLONNÈS, RIVES, VILLERÉAL
- 22_099_D Emprunts Budgets Régie Eau Potable et Régie Assainissement Collectif pour 2022
- 22_100_D Demande de dégrèvement exceptionnel d'un abonné de la Réunion
- 22_101_D Demande de dégrèvement exceptionnel d'un abonné de Casteljaloux
- 22_102_D Demande de dégrèvement exceptionnel d'un abonné de Casteljaloux
- 22_103_D Demande de dégrèvement exceptionnel d'un abonné de Casteljaloux
- 22_104_D Demande de dégrèvement exceptionnel d'un abonné de Lavardac
- 22_105_D Demande de dégrèvement exceptionnel d'un abonné de Nérac
- 22_106_D Demande de dégrèvement exceptionnel d'un abonné de Montagnac sur Auvignon
- 22_107_D Demande de dégrèvement exceptionnel d'un abonné de Lavardac
- 22_108_D Attribution du marché de travaux n°22062 - Groupement de Commande entre la Mairie de Penne d'Agenais et le Syndicat EAU47 - Réhabilitation du réseau d'assainissement suite au diagnostic - Secteur Rue de Carlane et VC n°3 - Commune de PENNE D'AGENAI - Territoire Lot Amont 47 – 2 Groupes : Groupe 1 : Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif (EAU47), Groupe 2 Travaux de restructuration du réseau pluvial (Mairie)
- 22_109_D ESPIENS : Servitude de passage de canalisation parcelle D 440 appartenant au Syndicat EAU47 au profit de TE 47
- 22_110_D FEUGAROLLES : Servitude de passage de canalisation parcelle E 1001 appartenant au Syndicat EAU47 au profit de TE 47

- 22_111_D Modification de marché n° 2 pour le Marché n° 21016 concernant la Réhabilitation de la STEP de la commune de FOURQUES SUR GARONNE sur le territoire de Garonne pour le lot n° 1 Construction d'une nouvelle station d'épuration et Démolition de la station d'épuration actuelle Groupement d'entreprises SADE CGTH / SPIE BATIGNOLLES MALET
- 22_112_A Autorisation exceptionnelle de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau collectif d'AC avec VALORIZON - Commune de Miramont de Guyenne
- 22_113_D NERAC : Servitude de passage de canalisation parcelle D 499 appartenant au Syndicat EAU47 au profit de TE 47
- 22_115_D CAUZAC convention d'occupation du domaine public par l'opérateur FREE MOBILE
- 22_116_D MONFLANQUIN : Servitude de passage de canalisations
- 22_117_A Arrêté portant délégation de fonction à MME LABORDE, 1ère VP Nord du Lot
- 22_118_A Arrêté portant délégation de fonction à M. VICINI, 2ème VP Albret
- 22_119_A Arrêté portant délégation de fonction à MME CASTILLO, 3ème VP Porte des Landes
- 22_120_A Arrêté portant délégation de fonction à M. LEPERS, 4ème VP Villeneuveois
- 22_121_A Arrêté portant délégation de fonction à M. MOULY, 5ème VP Lot Amont47
- 22_122_A Arrêté portant délégation de fonction à M. SICAUD, 6ème VP Brame
- 22_123_A Arrêté portant délégation de fonction à M. IMBERT, 7ème VP Garonne
- 22_124_A Arrêté portant délégation de fonction à MME SATTÀ, 8ème VP Sud du Lot
- 22_125_A Arrêté portant délégation de fonction en cas d'empêchement de MME LE LANNIC aux VP
- 22_126_D Modification du marché de maîtrise d'œuvre n°22058, passage à la rémunération définitive, concernant l'extension du réseau d'assainissement secteur Larapite - Commune de Damazan - Territoire Porte des Landes LS Ingénierie
- 22_127_D Modification du marché de maîtrise d'œuvre n°22056, passage à la rémunération définitive, concernant l'extension du réseau d'assainissement secteur Caubaun - Commune de casteljaloux - Territoire Porte des Landes
- 22_128_D Modification n°3 au marché de services n° 018-2020 pour passage au forfait définitif - Mission de Maîtrise d'œuvre pour la Réhabilitation des réseaux du Centre-Ville - Commune de CASTELJALOUX - Territoire Porte des Landes (Groupe 1 : Réseaux d'eau potable ; Groupe 2 : Réseaux d'assainissement) LS Ingénierie
- 22_129_D Attribution du marché de service n°22069 -SCHEMA DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE RESSOURCES ET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN LOT-ET-GARONNE - Maîtrise d'ouvrage déléguée au Syndicat EAU47 par l'Agglomération d'Agen, le Syndicat des Eaux de la Lémance, le Syndicat des Eaux Garonne Gascogne, Val de Garonne Agglomération et les communes de Boussès et Houeillès -CEREG Ingénierie
- 22_130_D Attribution du marché de travaux n°22071 - Travaux relatif à la réhabilitation du château d'eau - Commune de Saint Maurin - Territoire Sud du Lot - Groupement LAURIERE/FREYSSINET/SAUR
- 22_131_D Attribution des marchés de travaux n°22070L1 - 22070L2 et 22070L3 - Travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées sur le territoire Porte des Landes - Communes de Casteljaloux et Damazan
- 22_132_D Attribution du marché de travaux n°22074 - Réhabilitation du réseau d'assainissement rue du Couvent - Commune de LAUZUN - Territoire La Brame
- 23_001_D Servitude de passage de canalisation commune de MONFLANQUIN
- 23_002_D Servitude de passage de canalisation commune de SAINT PIERRE DE BUZET
- 23_003_D Attribution du marché de travaux n°22078 - Mise à la côte des tampons d'assainissement collectif
- 23_004_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de Montesquieu
- 23_005_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de Nérac
- 23_006_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de Barbaste
- 23_007_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de Montesquieu
- 23_008_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de Lannes
- 23_009_D Servitude de passage de canalisation commune de BALEYSSAGUES
- 23_010_D Accord de médiation avec une abonnée de Nérac
- 23_011_D Accord de médiation avec un abonné de Sos
- 23_012_D Convention d'occupation du domaine public par INFRACOS à AIGUILLON rue Jules-Ferry
- 23_013_D Modification de marché n°1 à l'accord-cadre de services n°22067 du 18 novembre 2022 - ANC - Vérification du fonctionnement et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente - Territoire syndical - 2 lots - Lot 1 intégration des 4 communes du syndicat des eaux de Clairac-Castelmoron et Trentels - Lot 2 suppression des 13 communes de la PAPS et de Trentels

- 23_014_D Protocole d'Accord transactionnel pour le marché de travaux n°21001 - Accord Cadre à marchés subséquents et à bons de commandes de travaux divers sur les réseaux d'alimentation en eau potable du Territoire Syndical - 6 lots
- 23_015_D Convention technique et financière avec un abonné de Monteton
- 23_016_D Attribution du marché de services n°23082 - Mission de maître d'œuvre pour le renouvellement du réseau d'eau potable au lieu-dit Lausseignan - Commune de Barbaste - Territoire ALBRET
- 23_017_D Modification de marché n°1 au marché de travaux n°22071 du 20 décembre 2022 -Alimentation en eau potable - Travaux relatif à la réhabilitation du château d'eau - Commune de Saint Maurin - Territoire Sud du Lot - Transfert maîtrise d'ouvrage suite à modification périmètre EAU47
- 23_018_D Modification de marché n°1 au marché de services n°017-2020 du 15 juin 2020 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du château d'eau -Commune de Saint Maurin - Territoire Sud du Lot Transfert maîtrise d'ouvrage suite à modification périmètre EAU47

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 16 h 30.

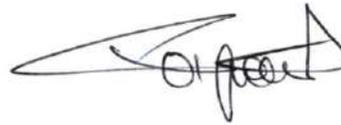
**Vous pouvez retrouver les Procès-verbaux des Comités syndicaux sur le site internet d'EAU47 :
www.eau47.fr - rubrique Syndicat EAU47 - Vie des instances.**

La Présidente,



Geneviève LE LANNIC

Le Secrétaire de séance,



Jean-Michel POIGNANT

Réunion du COMITÉ SYNDICAL

**Mardi 28 février 2023 à 14h30
au Temple sur Lot**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1) Désignation des délégués au Comité Syndical
- 2) Élection d'un membre de la commission thématique « Technique »

FINANCES

- 3) Débat d'Orientation Budgétaire 2023
- 4) Convention d'adhésion « Information Géographique » avec le CDG – Modification des annexes
- 5) Application d'une formule d'actualisation sur les bordereaux des prix des prestations annexes d'eau potable et d'assainissement assurées par la Régie d'Exploitation EAU47 – Remplacement de la délibération n°22_005_C du 01/03/2022

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

- 6) Protocole d'achèvement du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif de la commune de Vianne

ENVIRONNEMENT

- 7) Détermination du délai de transmission du document de contrôle du raccordement au réseau public d'assainissement

FONCIER

- 8) Bilan des cessions et acquisitions foncières effectuées en 2022

QUESTIONS DIVERSES

 Nomination SECRÉTAIRE DE SÉANCE

 Approbation PROCÈS-VERBAL du 29/11/2022



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Désignation des délégués au Comité syndical

TERRITOIRE DU LOT AMONT47

Délégué de Fumel Vallée du Lot et Penne d'Agenais

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
PENNE D'AGENAIS	Jean-François BONNET (titulaire)	Gérard MULLER (titulaire)

TERRITOIRE DE LA PORTE DES LANDES

Délégué du Confluent et des Côteaux de Prayssas

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
SAINT LÉGER	Isabelle PONCHARREAU (suppléante)	Jean-Jacques CHANQUOY (suppléant)

1. Désignation des délégués au Comité syndical

TERRITOIRE DU NORD DU LOT

Délégué de Val de Garonne Agglomération*

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
VARÈS	Alain BOUSQUET (titulaire)	Philippe BOURGOIN (titulaire)

TERRITOIRE DE LA BRAME

Délégué du Pays de Lauzun*

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
ALLEMANS DU DROPT	Michel GRIMAUD (titulaire) Didier CARRÈGUES (sup)	Didier CARRÈGUES (titul) Françoise CHASTEAU (sup)

* Sous réserve de recevoir les délibérations des EPCI

2. Élection d'un membre de la Commission Thématique « Technique »

Le territoire du Lot Amont47 est représenté par :

- **Daniel LESTIEU, Saint Sylvestre sur Lot**

- **Jean-François BONNET, Penne d'Agenais**

Suite à la démission de M. BONNET du conseil municipal, la commission territoriale du Lot Amont du 31/01/2023 a pré-désigné :

Gérard MULLER, Penne d'Agenais
pour le remplacer



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

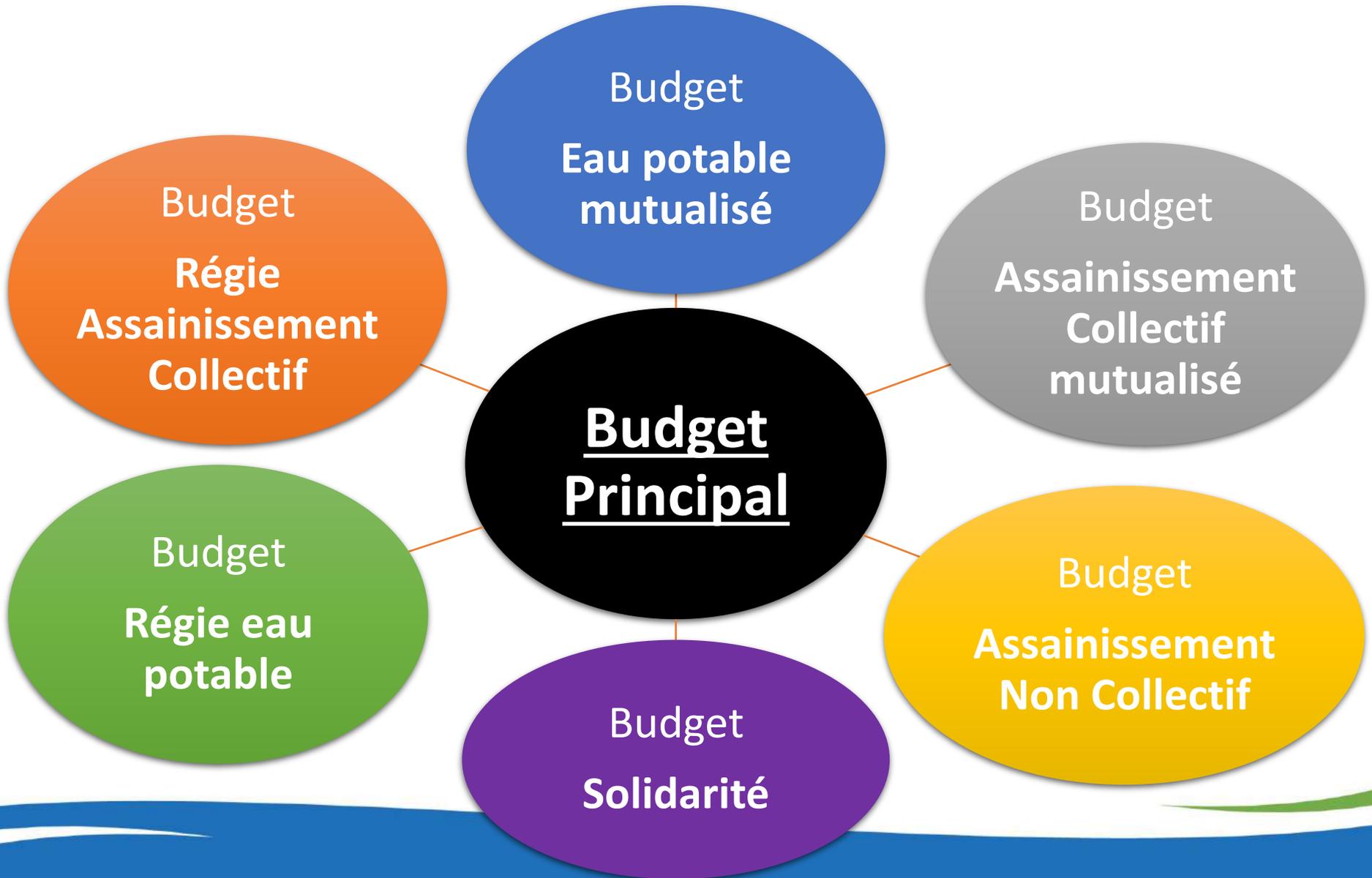
FINANCES

Le DOB participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du syndicat préalablement au vote du budget primitif.

Conformément à l'article L. 2312-1 du C.G.C.T., il doit se tenir au sein du Comité Syndical dans les 2 mois précédant le vote du Budget Primitif.

Présenter :

- l'évolution des dépenses et recettes
- la structure et la gestion de la dette
- l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel
- le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)
- les orientations budgétaires envisagées



Budget Principal (M49)

Budget dans lequel figure l'ensemble des charges et produits non affectables spécifiquement à l'une des compétences eau et assainissement (fournitures, charges de personnels, charges locatives, communication...).

Ce budget est financé principalement par des Mouvements Inter-Budgets (MIB).



BUDGET PRINCIPAL

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2022 (en €)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2022	Réalisé 2022 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	5 750 668	4 912 194		892 185
RECETTES	5 750 668	4 855 614	948 765	
Résultats :		- 56 580	948 765	

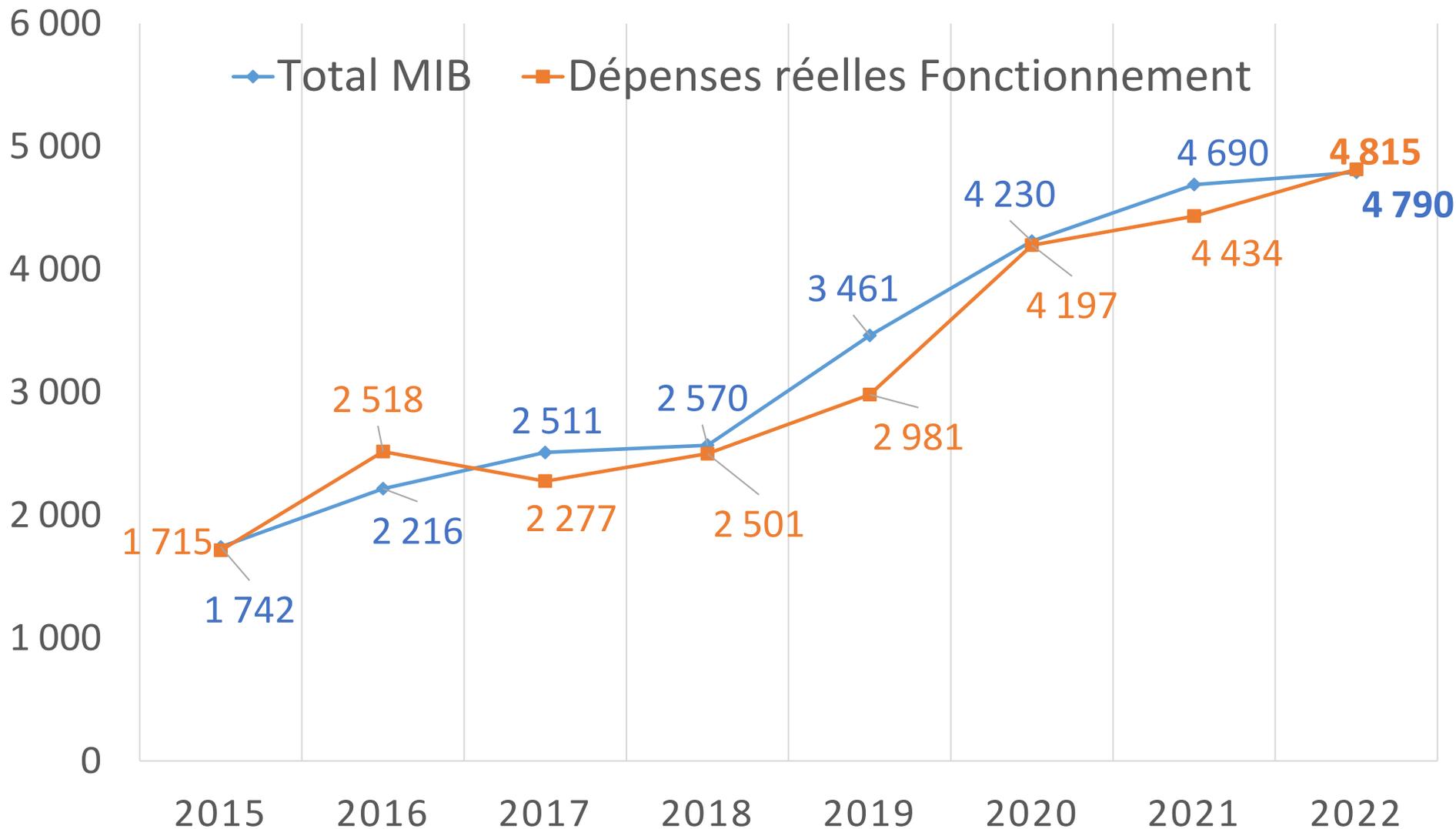
SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2022	Réalisé 2022 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR
DEPENSES	365 628	70 307		273 263
RECETTES	365 628	99 886	243 684	
Résultats :		29 579	243 684	

Restes à réaliser 2022
8 302
- 8 302

Résultat global de clôture 2022 avant reprise des résultats 2021 : - 27 001 €

Résultat global de clôture 2022 avec reprise des résultats 2021 : 1 165 448 €

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ET DU MIB (€)



Année 2022 :

Nombre d'emprunts au 1er janvier : 1

• Capital Restant dû au 01/01/2022 = **262 145 €**

• Annuité 2022 = 21 328 €

Capital : 19 166 € / Intérêts 2 162 €

Capacité de désendettement au 31/12/2022 = 7,7 ans

Année 2023 :

Nombre d'emprunts au 1er janvier : 1

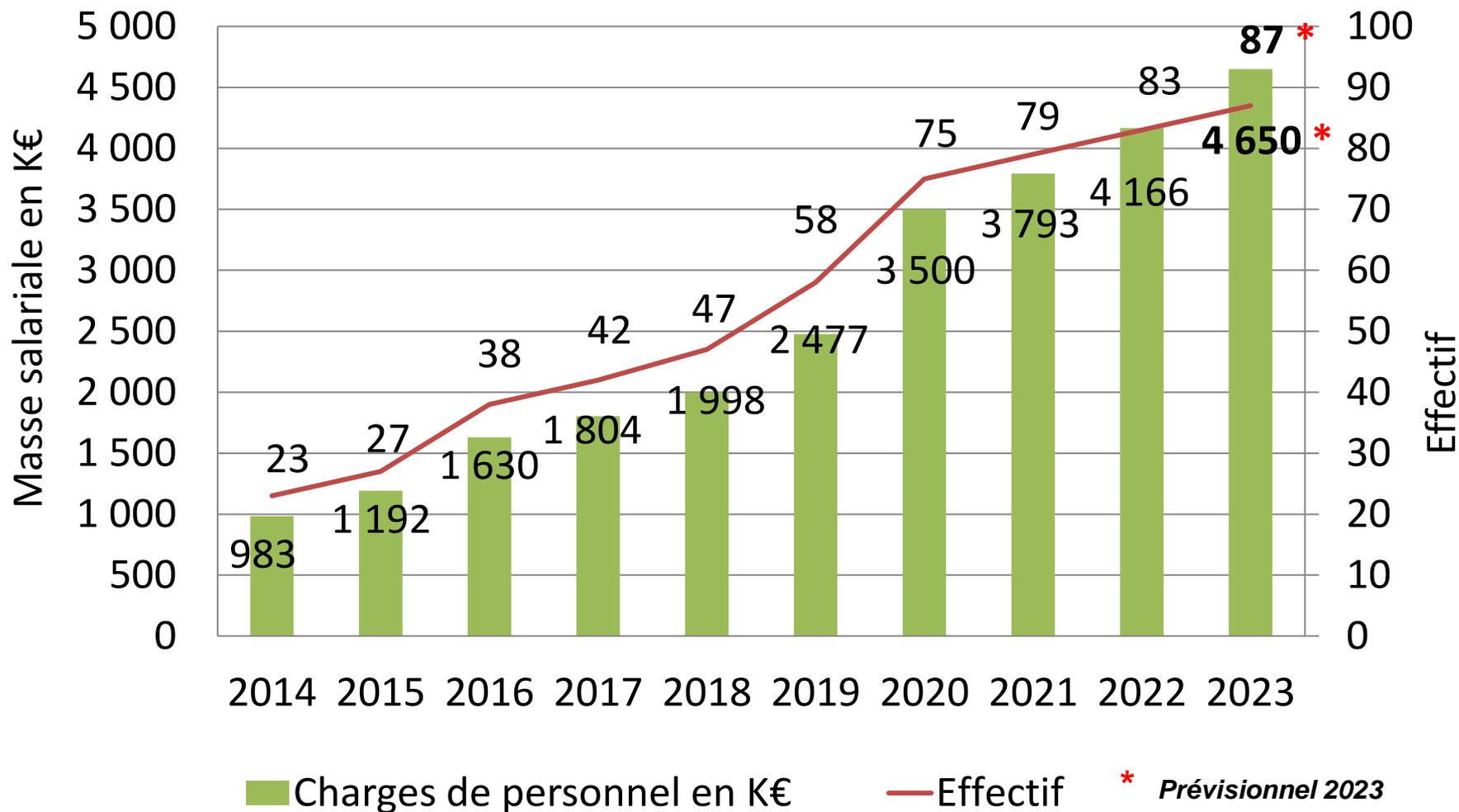
• Capital Restant dû au 01/01/2023 = **242 949 €**

• Annuité 2023 = 21 328 €

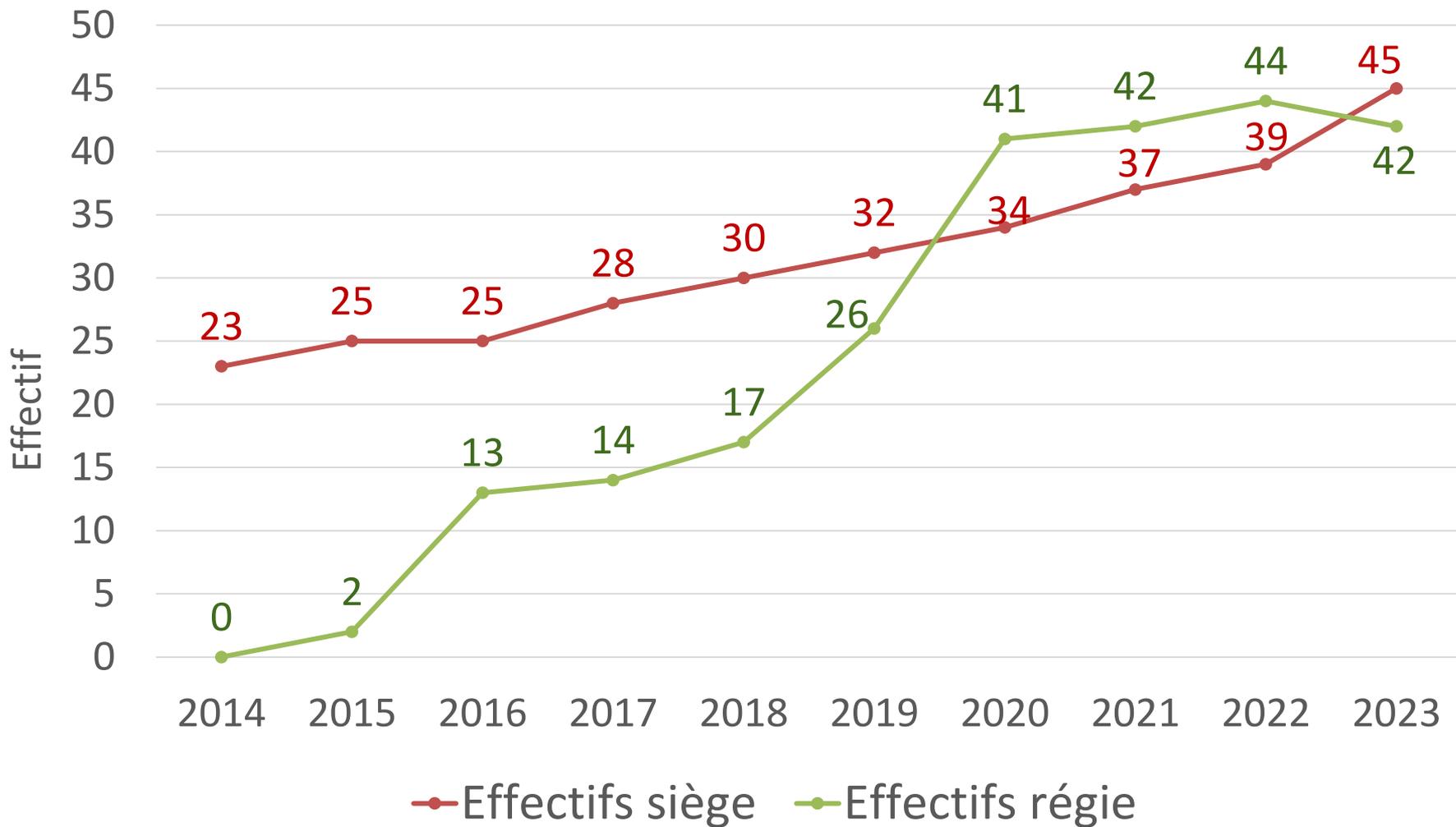
Capital : 19 328 € / Intérêts 2 000 €

Dernière échéance = 2034

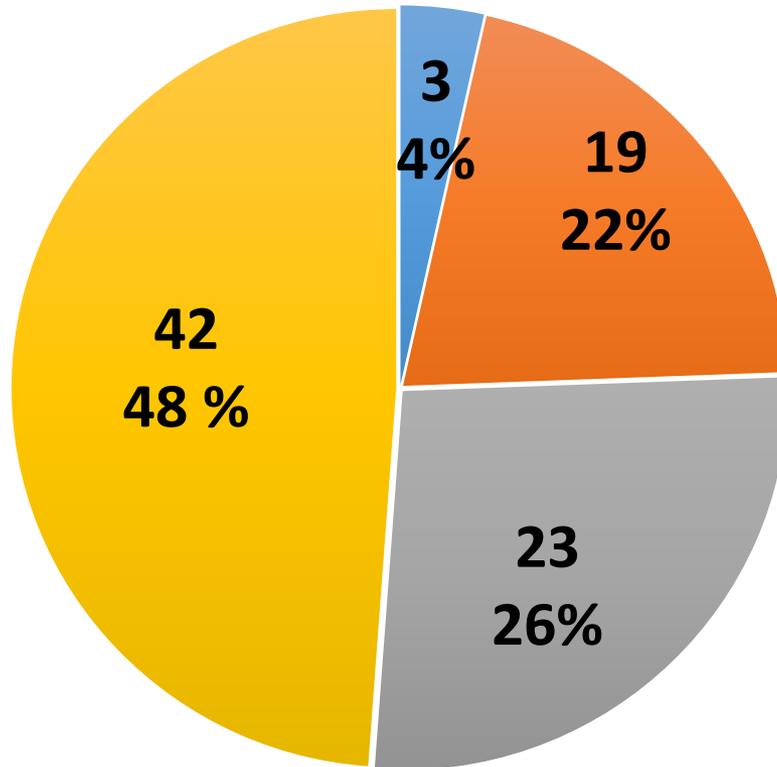
ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SIÈGE/RÉGIE



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PAR SERVICES (en ETP)



■ Direction

■ Services supports

■ Services opérationnels
EAU47

■ Régie EAU47

Charges de personnel CA Budget Principal 2022 / Ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement des CA 2022 :

$$4\ 165\ 722\ € / 52\ 837\ 250\ € = 7,9$$

Les charges de personnel de l'ensemble du personnel EAU47 représentent donc **7,9 %** de l'ensemble des dépenses du Syndicat.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Maîtrise des charges à caractère général
- Augmentation de la masse salariale
- Frais financiers constants.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Mouvements Inter-Budgets (MIB)
- Adhésions : 1 €/abonné (SI la Lémance)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Refonte du site internet
- Matériel de bureau et informatique
- Aménagement des bureaux & mobilier
- AMO pour l'évolution des bâtiments du siège
- Véhicule

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- L'excédent d'investissement reporté (273 263 €)
- Pas de nouvel emprunt

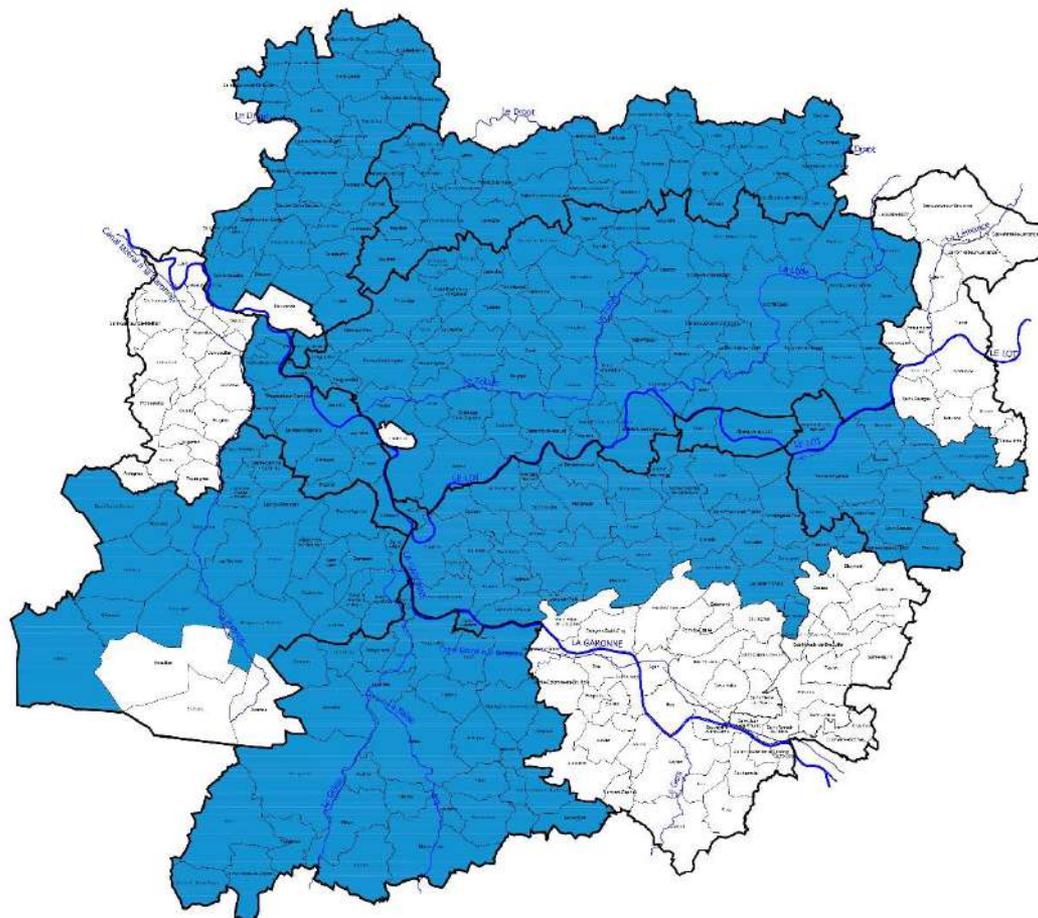
Questions ?

Budget Eau Potable (M49)

Ce budget concerne principalement les travaux d'infrastructures, de réseaux et d'équipements menés par EAU47.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants : travaux, MIB, études et recherches, foncier,...

Il est financé principalement par la Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP), les redevances versées par les délégataires, les subventions et les emprunts.



BUDGET EAU POTABLE

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2022 (en €)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2022	Réalisé 2022 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	16 995 683	8 031 004		8 856 670
RECETTES	16 995 683	11 245 503	5 642 171	
Résultats :		3 214 499	5 642 171	

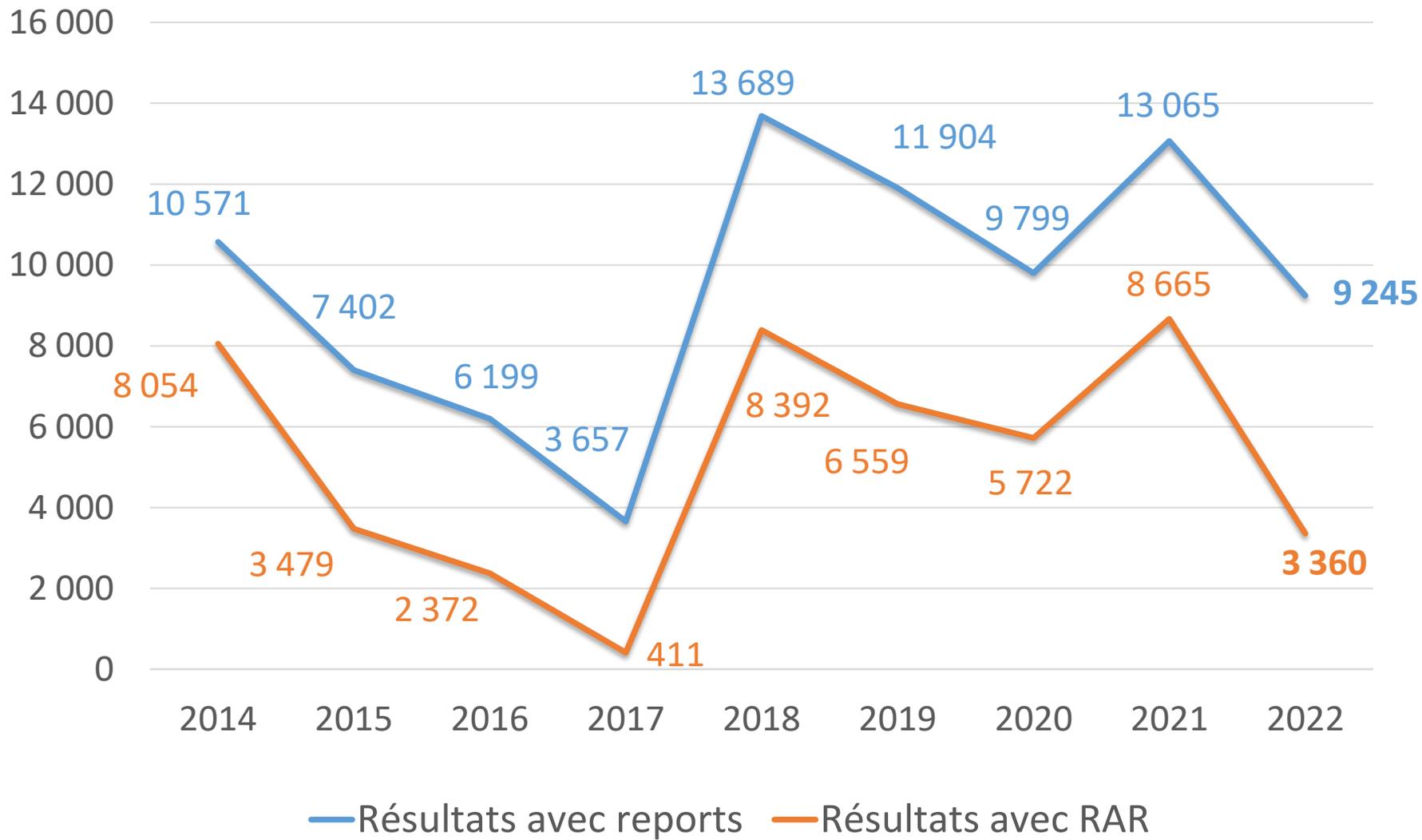
SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2022	Réalisé 2022 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR
DEPENSES	29 410 250	14 042 058		387 953
RECETTES	29 410 250	11 507 318	2 922 693	
Résultats :		- 2 534 740	2 922 693	

Restes à réaliser 2022
5 974 185
89 376
- 5 884 809

Résultat global de clôture 2022 avant reprise des résultats 2021 : 679 759 €

Résultat global de clôture 2022 avec reprise des résultats 2021 : 9 244 623 €

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS



Année 2022 :

Nombre d'emprunts au 1^{er} janvier : 74

• Capital Restant dû au 01/01/2022 = **30 049 478 €**

• Annuité 2022 = 3 546 890 €

Capital : 2 721 544 € / Intérêts 825 346 €

Emprunts réalisés en cours d'année : 2 nouveaux emprunts pour 960 000 €

Capacité de désendettement = 3,6 ans

Année 2023 :

Emprunts transférés à l'AA : 3 emprunts pour un CRD de 704 150 € et 3,28% du CRD de l'ensemble des autres emprunts soit 904 748 €

• Capital Restant dû au 01/01/2023 = **26 679 035 €**

Dernière échéance = 2042

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Stabilité des charges à caractère général : analyses de qualité des eaux, diagnostics des forages, schéma directeur AEP, PGSSE, entretien et sécurisation des unités de production, ...
- Mouvements Inter Budgets (MIB)
- Prévision des quitus pour les anciens contrats de DSP

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- RMDP
- Contrôle des reversements des recettes perçues auprès des usagers par les délégataires
- Recettes des quitus pour les anciens contrats de DSP

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Nouveaux investissements 2023 : poursuite des travaux => PPI
- Augmentation du taux de renouvellement des réseaux d'eau potable de 1% à 1,5%
- Amélioration du taux de réalisation des travaux & réflexion sur la mise en place d'AP/CP pour un suivi plus précis des investissements.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Recherches de subventions supplémentaires
- Optimisation et négociation des futurs emprunts

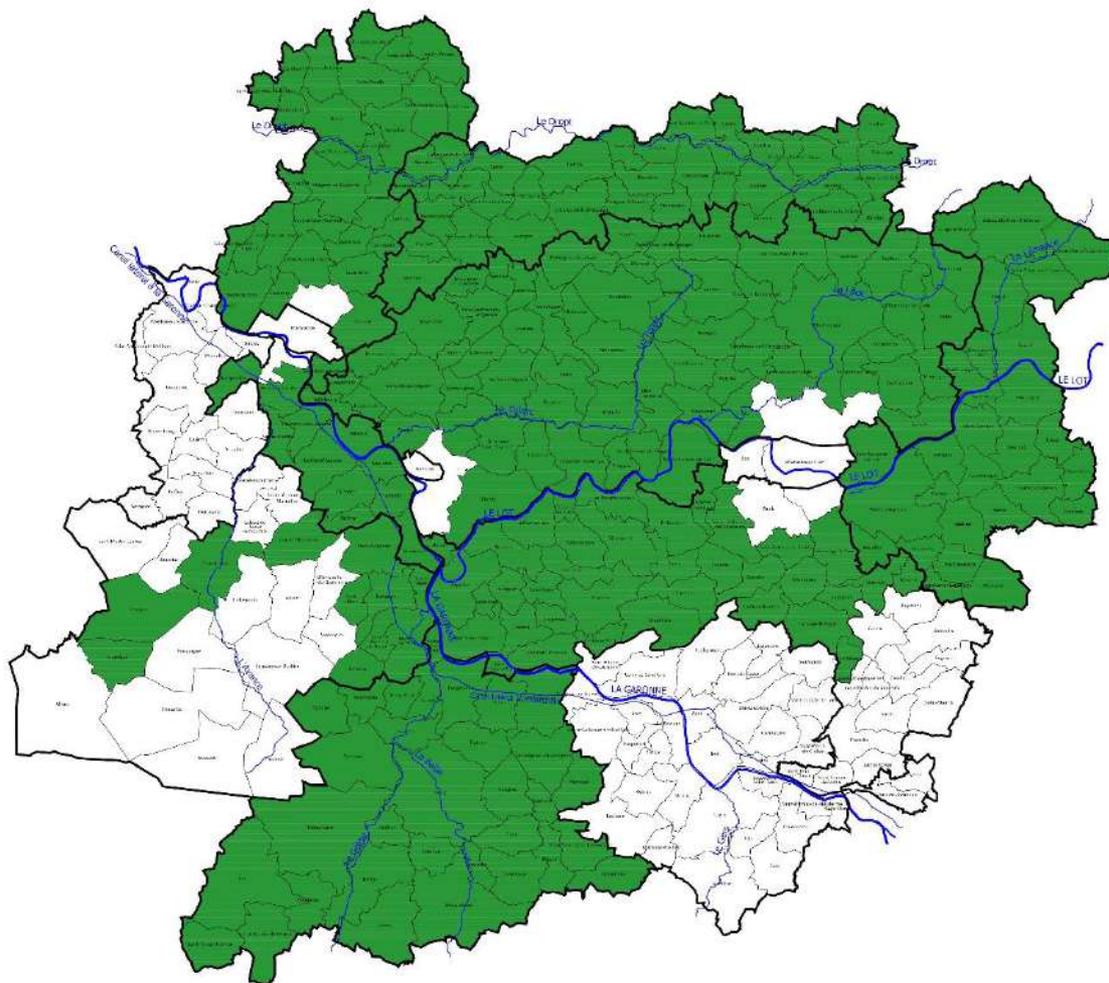
EAU POTABLE – Montants estimés en € HT

	2022	2023
ALBRET	3 032 480	2 284 060
BRAME	318 536	471 069
EAU47	13 662 763	15 740 368
GARONNE	42 840	123 000
LOT AMONT 47	386 720	273 091
NORD DU LOT	1 564 356	1 520 408
NORD DE MARMANDE	419 360	449 103
PORTE DES LANDES	3 149 253	2 745 077
SUD DU LOT	1 588 295	1 336 422
VILLENEUVOIS	1 651 134	1 502 582
TOTAUX PPI	25 815 737	26 445 181

Budget Assainissement Collectif M49

Les principaux postes de dépenses de ce budget concernent les travaux d'infrastructures, de réseaux et d'équipements menés par EAU47, le MIB, les travaux de branchements, renouvellement des réseaux, études et recherches, foncier,...

Il est financé principalement par la RMDP, la redevance d'assainissement collectif, la PFAC, les subventions et les emprunts.



BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2022 (€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2022	Réalisé 2022 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	6 615 874	3 991 041		3 137 120
RECETTES	6 615 874	6 259 782	868 379	
Résultats :		2 268 741	868 379	

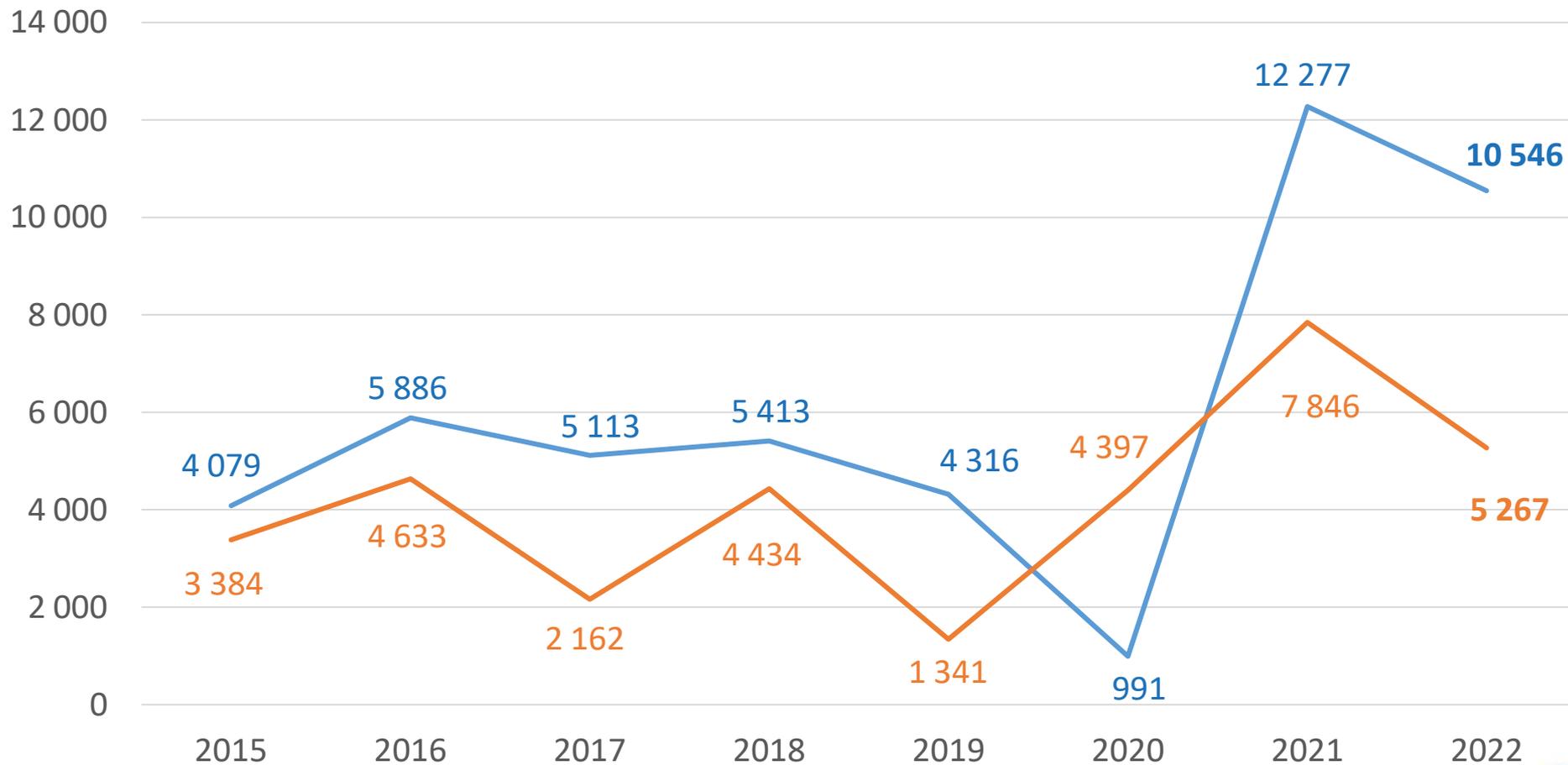
SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2022	Réalisé 2022 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2022
DEPENSES	29 650 874	11 740 155		7 409 129	6 319 379
RECETTES	29 650 874	10 240 743	8 908 541		1 040 000
Résultats :		- 1 499 412	8 908 541		- 5 279 379

Résultat de clôture globale 2022 avant reprise des résultats 2021 : 769 329 €

Résultat de clôture globale 2022 avec reprise des résultats 2021 : 10 546 249 €

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

— Résultats avec reports — Résultats RAR compris



Année 2022 :

Nombre d'emprunts au 1^{er} janvier : 144

● Capital Restant dû au 01/01/2022 = **28 248 022 €**

● Annuité 2022 = 2 714 834 €

Capital : 2 238 651€ / Intérêt 476 183 €

Emprunt réalisé en cours d'année : 1 pour un montant de 2 030 000 €

Capacité de désendettement = 8,7 ans

Année 2023 :

Emprunts transférés à l'AA : 3 emprunts pour un CRD de 424 196 € et 2,24% du CRD de l'ensemble des autres emprunts soit 618 621 €

● Capital Restant dû au 01/01/2023 = **27 010 818 €**

Dernière échéance = 2042

ASSAINISSEMENT MUTUALISÉ

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Stabilité des charges à caractère général (foncier, entretiens, études et recherches, ...)
- Mouvements Inter Budgets (MIB)
- Prévision des quitus pour les anciens contrats de DSP

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Stabilité des recettes
- Contrôle des reversements des recettes perçues auprès des usagers par les délégataires et RMDP
- Recettes des quitus pour les anciens contrats de DSP (200 000 €)
- Optimisation du suivi des PFAC

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Nouveaux investissements 2023 : Poursuite des travaux => PPI
- Amélioration du taux de réalisation des travaux & réflexion sur la mise en place d'AP/CP (pour un suivi plus précis des investissements)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Recherches de subventions supplémentaires
- Optimisation et négociation des futurs emprunts

Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2023

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Montants estimés en € HT		
	2022	2023
ALBRET	2 082 401	1 693 205
BROME	1 290 383	1 029 852
EAU47	0	3 210 000
GARONNE	329 106	472 693
LOT AMONT 47	7 317 486	4 604 507
NORD DU LOT	5 687 476	4 165 269
NORD DE MARMANDE	1 456 725	1 273 416
PORTE DES LANDES	5 267 182	3 752 124
SUD DU LOT	2 139 961	1 104 750
VILLENEUVOIS	Compétence non transférée	
TOTAUX PPI	25 570 719	21 305 816

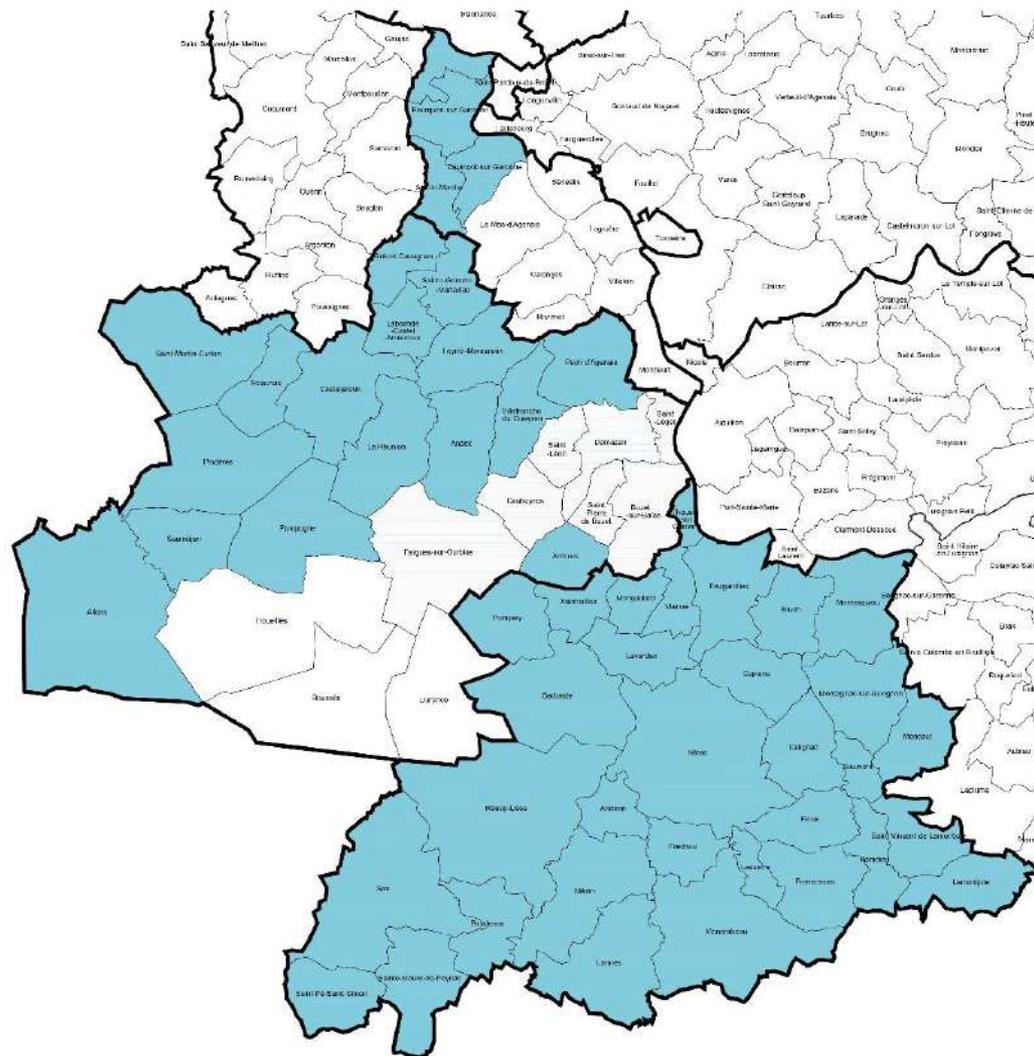
Questions ?

Budget régie eau potable M49

Ce budget concerne les opérations de production, de traitement et de distribution de l'eau potable pour les territoires gérés directement en régie (en bleu sur la carte).

Principales charges : MIB, RMDP, achat d'eau et de fluides, produits de traitement, équipements, bâtiments, redevances Agence de l'Eau,...

Il est financé principalement par les ventes d'eau aux abonnés, participations aux travaux et les emprunts.



BUDGET RÉGIE EAU

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2022 (€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2022	Réalisé 2022 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	6 601 066	5 631 892		936 324
RECETTES	6 601 066	6 154 850	413 366	
Résultats :		522 958	413 366	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2022	Réalisé 2022 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR
DEPENSES	499 986	300 853		98 279
RECETTES	499 986	160 831	238 301	
Résultats :		- 140 022	238 301	

Restes à réaliser 2022
71 926
0
- 71 926

Résultat global de clôture 2022 avant reprise des résultats 2021 : 382 936 €

Résultat global de clôture 2022 avec reprise des résultats 2021 : 1 034 603 €

Année 2022 :

Nombre d'emprunts au 1^{er} janvier : 5

• Capital Restant dû au 01/01/2022 = **2 039 076 €**

• Annuité 2022 = 157 553 €

Capital : 138 738 € / Charges d'intérêt 18 815 €

Emprunt réalisé en cours d'année : 1 emprunt concernant des travaux divers sur ouvrages pour 50 000 €.

Capacité de désendettement = 3,1 ans

Année 2023 :

Nombre d'emprunts au 1^{er} janvier : 6

• Capital Restant dû au 01/01/2023 = **1 950 338 €**

• Annuité 2023 = 167 372 €

Capital : 148 886€ / Charges d'intérêt : 18 486 €

Dernière échéance = 2040

RÉGIE EAU POTABLE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Contrôle des charges à caractère général, malgré :
 - L'augmentation des coûts de l'énergie (x2), du carburant, et de l'inflation d'une manière générale
 - Des charges importantes d'exploitation de la station de NAZARETH
 - Évolution des mouvements Inter Budgets (MIB) ↗
- Actualisation de la RMDP

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Légère augmentation de la vente d'eau aux abonnés (intégration du Sud Marmande et Pierre & Vacances)
- Remboursement des annuités d'emprunts déjà payés liés à la construction du bâtiment de Casteljaloux par le budget Régie assainissement
- Continuer à aligner les prix appliqués en eau potable

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Transfert de l'emprunt du bâtiment de Casteljaloux au budget Régie assainissement
- Acquisition d'outillages divers

RECETTES D'INVESTISSEMENT

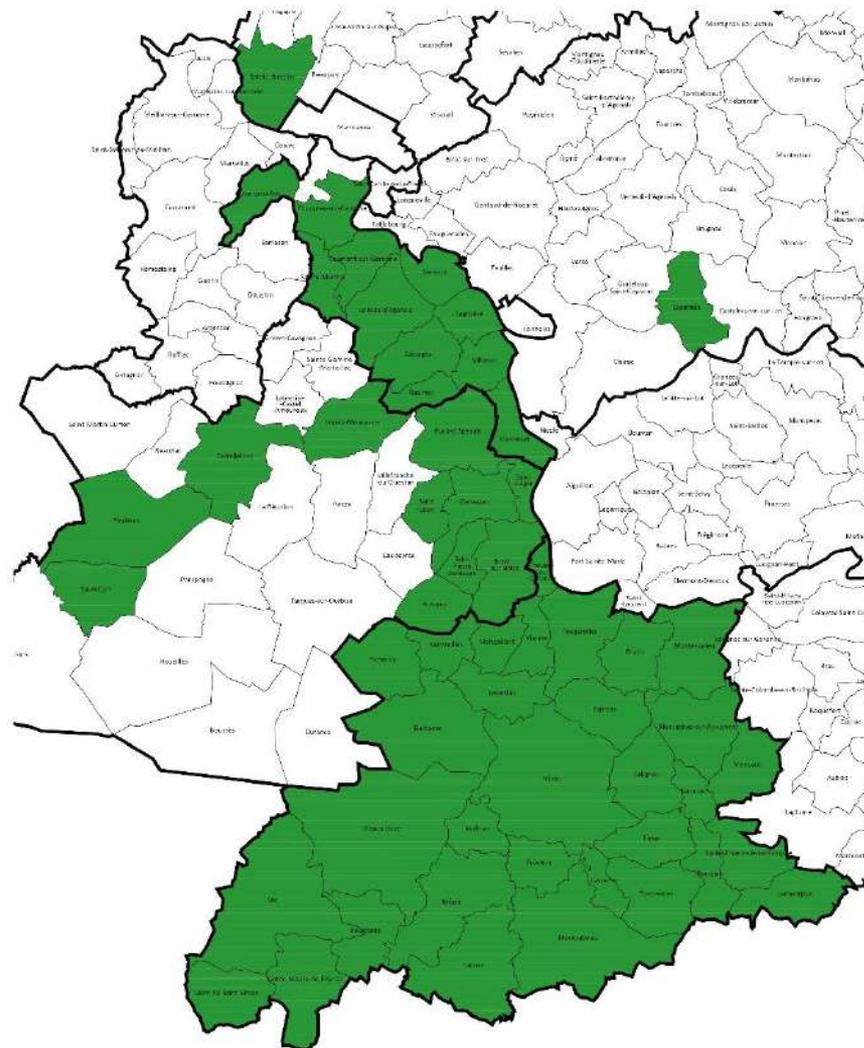
- Emprunts

Budget Régie Assainissement Collectif M49

Il retrace pour les territoires gérés directement en régie (en vert sur la carte), les opérations se rapportant au traitement collectif des eaux usées.

Principales charges : MIB, RMDP, entretiens et réparations sur biens et réseaux, fournitures non stockables et produits de traitements,..

Il est financé principalement par la redevance d'assainissement.



BUDGET RÉGIE AC - RÉSULTAT DE CLÔTURE 2022 (€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	Budget 2022	Réalisé 2022 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture	
DEPENSES	4 647 137	3 247 126		1 593 213	
RECETTES	4 647 137	3 229 702	1 610 637		
Résultats :		- 17 424	1 610 637		
SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2022	Réalisé 2022 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2022
DEPENSES	243 336	61 184		108 087	43 631
RECETTES	243 336	73 933	95 338		0
Résultats :		12 749	95 338		- 43 631

Résultat global de clôture 2022 avant reprise des résultats 2021 : - 4 675 €

Résultat global de clôture 2022 avec reprise des résultats 2021 : 1 701 301 €

Année 2023 :

Nombre d'emprunts au 1^{er} janvier : 1

• Capital Restant dû au 01/01/2023 = **20 000 €**

• Annuité 2023 = 4 209 €

Capital : 3 782 € / Charges d'intérêt 427 €

Capacité de désendettement = 0,5 ans

Dernière échéance = 2027

RÉGIE ASSAINISSEMENT

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Contrôle des charges à caractère général, malgré :
 - L'augmentation des coûts de l'énergie (x2), du carburant, et de l'inflation d'une manière générale
- Évolution des mouvements Inter Budgets (MIB)
- Actualisation de la RMDP
- Remboursement des annuités d'emprunts déjà payés liés à la construction du bâtiment de Casteljaloux au budget Régie eau

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Redevance assainissement collectif
- Réalisation de travaux de branchements
- Une recette exceptionnelle : remboursement d'une partie de la RMDP (215 000 €)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Récupération de l'emprunt du bâtiment de Casteljaloux actuellement sur le budget Régie eau
- Renouvellement de certaines installations dans les ouvrages
- Acquisition d'outillages divers
- Achat d'un véhicule

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Emprunts

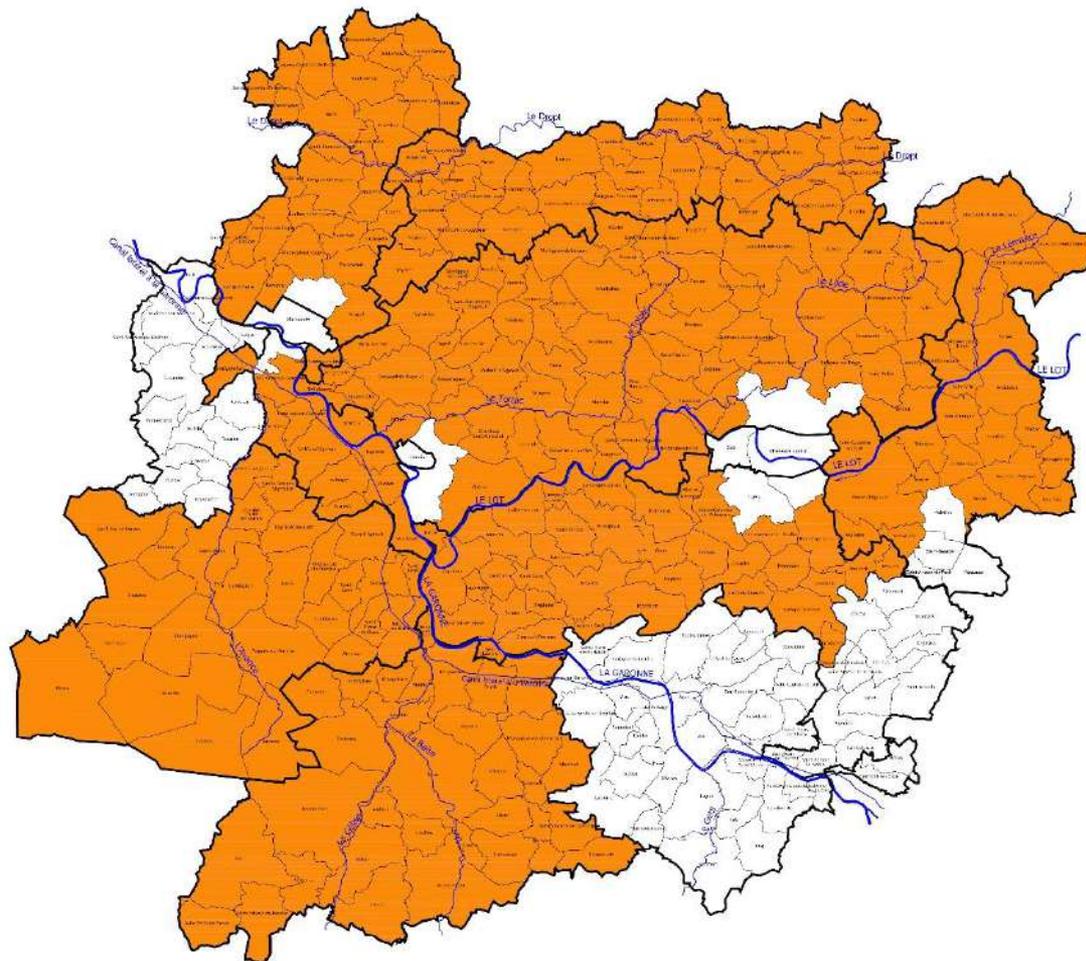
Questions ?

Budget Assainissement Non Collectif M49

L'Assainissement Non Collectif (ANC) concerne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques.

Les principales charges de ce budget concernent : le contrôle des systèmes d'assainissement, le MIB, les charges de matériels et de fournitures,...

Il est financé principalement par la redevance d'assainissement non collectif, les contrôles effectués lors des ventes des habitations ou lors de l'instruction des permis de construire.



ANC - RÉSULTAT DE CLÔTURE 2022 (€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2022	Réalisé 2022 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	2 714 995	785 109		2 101 655
RECETTES	2 714 995	861 718	2 024 995	
Résultats :		76 609	2 024 995	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2022	Réalisé 2022 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	135 124	7 326		127 557
RECETTES	135 124	5 196	129 687	
Résultats :		- 2 130	129 687	

Résultat global de clôture 2022 avant reprise des résultats 2021 : 74 530 €

Résultat global de clôture 2022 avec reprise des résultats 2021 : 2 229 212 €

* Résultats provisoires

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Maîtrise des charges à caractère général
- Mouvements Inter Budgets (MIB)
- Lancement d'un nouveau marché pour le contrôle de l'ANC lors des ventes et sur le contrôle du bon fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Redevance assainissement non collectif
- Contrôle des assainissements pour les ventes et les constructions neuves

.....

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Acquisition d'outillages divers
- Achat de matériel de bureau et de matériel informatique
- Véhicule

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Budget solidarité M14

L'objectif de ce budget est de venir en aide aux pays en voie de développement dans leurs problématiques d'adduction d'eau potable et d'assainissement.

Pour alimenter le fonds de solidarité, le montant annuel des participations a été fixé à 0,0015 € par m³ d'eau potable facturé.

Financement : Participation des collectivités adhérentes (EAU47 et SI de La Lémance).



BUDGET SOLIDARITÉ- RÉSULTAT DE CLÔTURE 2022 (€)

	Budget 2022	Réalisé 2022	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	140 398	17 000		122 501
RECETTES	140 398	18 103	121 398	
Résultats :		1 103	121 398	

Résultat global de clôture 2022 avant reprise des résultats 2021 : 1 103 €

Résultat global de clôture 2022 avec reprise des résultats 2021 : 122 501 €

* *Résultats provisoires*

Montant	Association	Projet
3 500 € (acompte démarrage) Total 5 000 €	JEFAKO	Construction 3 forages avec pompe manuelle au MALI
3 500 € (acompte démarrage) Total 5 000 €	POUR MONVIEL ET SIKASSO	Construction forage, installation pompe solaire et château d'eau au MALI
3 500 € (acompte démarrage) Total 5 000 €	POMPIERS SOLIDAIRES	Construction 4 forages, réhabilitation 2 forages et construction 37 latrines au TOGO
5 000 €	UNE GOUTTE D'EAU	Alimentation en eau potable et construction latrine pour école d'Antsirabe à MADAGASCAR
1 500 € (acompte démarrage) Total 5 000 €	DU NORD POUR LE SUD	Construction 8 puits et latrines au TOGO

- Parrainage et soutien médiatique d'EAU47 à l'association Une Goutte d'Eau pour l'ADRAR
- Appel à dons suite à 2 cyclones ayant détruit 90 % des habitations sur la côte Est de Madagascar
- 3 850 € récoltés



BUDGET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

- Mise en œuvre d'appel à projet
- Engagement sur une coopération décentralisée avec une collectivité de Madagascar

4. Convention d'adhésion « Information géographique » avec le CDG Modification des annexes

- Convention avec le CDG pour la mise à disposition des applications SIG (Comité du 01/07/2021) :
 - Cadastre
 - ASN AEP
 - SPANC
- Nouvelle consultation pour le prestataire des applications SIG
- Évolutions techniques demandées par la Régie EAU47 pour adapter les applications aux besoins du service

→ **Tarifs en augmentation à partir de 2023**

4. Convention d'adhésion « Information géographique » avec le CDG Modification des annexes - Suite

- Nécessité de mettre à jour les annexes :
 - 1 : montant des prestations des 3 applications
 - 2 : montant total pour 2023
 - 3 : détail des accès par commune (avec notamment retrait des 13 communes de la PAPS)

5. Application d'une formule d'actualisation sur les bordereaux des prix des prestations annexes d'eau potable et d'assainissement assurées par la Régie d'Exploitation EAU47

- Lors de l'indexation des tarifs de l'année N, la valeur des index N est celle connue au **1^{er} janvier de l'année N**, publiée sur le site du Moniteur
- Proposition de prendre la valeur des index N connue **au 1^{er} novembre de l'année N**

afin de pouvoir appliquer la formule d'actualisation
au **1^{er} janvier de l'année N+1**



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

6. Protocole d'achèvement du contrat de délégation de service public d'assainissement collectif de la commune de Vianne

- 
 Résiliation anticipée au 31/12/2021 du contrat DSP AC de la commune de VIANNE
- 
 Versement à VEOLIA d'une indemnité forfaitaire de 8488 € HT pour solder les obligations de fin de contrat
- 
 Solde de clôture : 0 €

Assainissement Collectif	Dû par VEOLIA	Dû par EAU47
Renouvellement programmé	/	/
Compte travaux ou boues	/	/
Redevance et TVA	/	/
Créances irrécouvrables	/	/
Total	0,00 €	0,00 €



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

ENVIRONNEMENT

7. Détermination du délai de transmission du document de contrôle du raccordement au réseau public d'assainissement

- À compter du 1^{er} janvier 2023, le délai de transmission du rapport de contrôle de raccordement fixé par la loi :
6 semaines maximum

→ Proposition de fixer ce délai à 6 semaines maximum.



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

FONCIER

8. Bilan des cessions et acquisitions foncières effectuées en 2022

Acquisitions

Date	Adresse	Contenance	Vendeur	Montant	Objet
11/01/22	Marqueton ALLEMANS DU DROPT	28 m ²	M. POLESE	300 €	Installation poste de refoulement
28/04/22	Source de Lagrangette BARBASTE	11 214 m ²	Indivision BOUTELOUP	41 214 €	Source et droit de captage

8. Bilan des cessions et acquisitions foncières effectuées en 2022

Cessions

Date	Adresse	Contenance	Acquéreur	Montant	Objet
09/02/22	Boutadiou Debelmau TOURNON D'AGENAIS	6 295 m ²	MME LACAZE	5 498 €	Vente emprise de la STEP non utilisée
31/08/22	20 rue du Turon CASTELJALOUX	740 m ²	MME BARBARESCO/ M. BAUDAS	200 000 € (frais agence inclus)	Vente ancien bâtiment de la Régie



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

QUESTIONS DIVERSES

- Comité EAU47 29/11/22 : accord à la majorité pour le retrait de l'AA sous réserve de conserver la ressource et le bas service de Cauzac

- CDCI 16/12/22 : examen du projet de retrait de l'AA d'EAU47
 - 35 votants
 - 26 contre le retrait
 - 7 pour
 - 2 abstentions

- Arrêté Préfectoral 27/12/22 : contre l'avis de la CDCI
 - Retrait de l'AA avec transfert de Cauzac
 - Convention de vente d'eau entre AA et EAU47

Informations sur les pouvoirs et compétences délégués

- Communication des **DÉCISIONS de la Présidente et des VICE-PRÉSIDENTS** prises envers l'article L5211-10 du C.G.C.T. (délégation de pouvoirs du Comité) depuis le 6 octobre 2022

Merci de votre attention !